



CONVENTION DE COTUTELLE INTERNATIONALE DE THESE

Entre

l'Université François Rabelais de TOURS, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (3 rue des Tanneurs - 37041 Tours cedex - France), représentée par son Président Loïc VAILLANT

et

l'Université de Chiang Mai, 239 Huay Kaew Road, Suthep, Muang, Chiang Mai 50200, Thaïlande, représentée par son président Pongsak ANGKASITH

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE : OBJET DE LA CONVENTION.

Cette convention régit les modalités concernant la formation de **Mr. Woottichai KHAMDUANG** en vue de la préparation d'une thèse de doctorat en cotutelle dont le sujet est : "Genetic analysis of HBV surface antigen variants in HBV/ HIV-co-infected patients in Thailand", sous la direction du Professeur Alain GOUDEAU et du Dr. Catherine GAUDY-GRAFFIN pour l'Université de TOURS et sous celle du Dr. Wasna SIRIRUNGSU et du Dr. Nicole NGO-GIANG-HUONG pour l'Université de Chiang Mai.

TITRE I : MODALITES ADMINISTRATIVES.

Article 1 : Durée de la convention.

La présente convention prendra effet à la date d'inscription de l'étudiant et la fin en sera concrétisée par la soutenance de la thèse de doctorat, dans le respect de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales et de l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse.

La préparation de la thèse s'effectuera par périodes alternatives entre les deux établissements, en concertation avec les directeurs de thèse, selon le calendrier prévisionnel suivant :

2008 : Université François Rabelais

2009/2010 : Université de Chiang Mai et Université François Rabelais

2010/2011 : Université François Rabelais et Université de Chiang Mai

L'étudiant devra suivre les enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués proposés par l'Ecole Doctorale « Santé, Sciences, Technologies » de TOURS ou justifier d'un enseignement équivalent à l'Université de Chiang Mai.

Article 2 : Inscription.

Chaque année, l'étudiant sera inscrit dans les deux établissements conformément aux modalités et calendriers propres à chacun.

L'étudiant paiera ses droits d'inscription comme suit :

En 1^{ère} année : à l'Université François Rabelais

En 2^{ème} année : à l'Université de Chiang Mai

En 3^{ème} année : à l'Université de Chiang Mai

Article 3 : Couverture sociale.

L'étudiant reste couvert par son régime de sécurité sociale et le cas échéant en fonction des accords de réciprocité conclus entre la FRANCE et la THAILANDE. En ce qui concerne les autres risques, l'étudiant devra s'assurer qu'elle est couverte par son assurance personnelle.

TITRE II : MODALITES PEDAGOGIQUES.

Article 1 : Encadrement scientifique.

L'encadrement scientifique et la formation sont assurés dans le cadre de l'équipe INSERM ERI 19 dirigée par le professeur ROINGEARD à l'Université François-Rabelais de TOURS, et dans le cadre de l'équipe de Microbiologie dirigée par le professeur LEECHANACHAI à l'Université de CHIANG MAI.

Chaque université s'engage à assurer, pendant la durée de la convention, la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des travaux.

Article 2 : Directeurs de thèse.

Le professeur Alain GOUDEAU et le Docteur Wasna SIRIRUNGSU sont désignés comme directeurs de thèse et s'engagent à exercer pleinement ces fonctions.

Article 3 : Modalités de soutenance.

Le jury sera proposé par les deux directeurs de thèse et désigné par les présidents de chaque établissement, après avis des instances compétentes et en fonction des exigences propres à la réglementation de chaque pays. Il sera composé d'au moins quatre et d'au plus huit membres. Il comprendra les deux directeurs de thèse et également des personnalités extérieures aux deux établissements. Les membres seront répartis à parité pour chacun des deux pays. Le jury désigne son président d'un commun accord.

Le résumé de la thèse sera rédigé en 3 langues (Français, Thaïlandais, Anglais) et distribué selon les termes de chaque université. La thèse sera rédigée en langue anglaise et soutenue en langue anglaise à l'Université de CHIANG MAI. Lorsque cette langue ne sera pas le français, la rédaction sera complétée par un résumé substantiel en langue française. La thèse pourra inclure des articles acceptés ou publiés dans une langue étrangère à celle des pays contractants.

L'équipe de recherche INSERM ERI 19 pour l'Université François-Rabelais de TOURS se chargera des frais de déplacement des membres du jury français, et l'Université de CHIANG MAI se chargera de leurs frais de séjour.

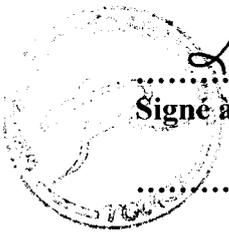
Article 4 : Délivrance du diplôme.

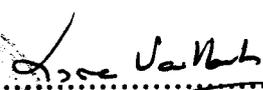
Sur le rapport d'une soutenance unique, l'Université François-Rabelais de TOURS et l'Université de CHIANG MAI s'engagent à délivrer simultanément un diplôme de docteur de chacune d'entre elles.

Sur les diplômes de docteur figurent la spécialité ou discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, la mention de cotutelle internationale, les noms et titres des membres du jury et la date de soutenance.

Article 5 : Dépôt et signalement.

Le dépôt, le signalement et la reproduction de la thèse susmentionnée, soutenue selon la procédure de cotutelle, se feront conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chacun des pays concernés.



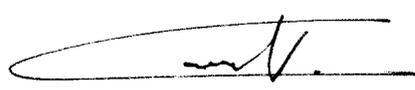

.....
Signé à Tours,
.....
06/06/2008.....(D/M/Y)

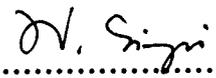
**Le président de l'université François Rabelais de TOURS
Professeur Loïc VAILLANT**


.....
Signé à Chiang Mai,
.....
19/02/2009.....(D/M/Y)

**Le président de l'Université de Chiang Mai
Professeur Pongsak ANGKASITH**

.....
**Le directeur de thèse français,
Professeur Alain GOUDEAU**


.....
**Le co-directeur de thèse français,
Dr. Catherine GAUDY-GRAFFIN**


.....
**Le directeur de thèse thaïlandais,
Docteur Wasna SIRIRUNGSİ**


.....
**Le co-directeur de thèse thaïlandais,
Docteur Nicole NGO-GIANG-HUONG**


.....
**Le doctorant,
M. Woottichai KHAMDUANG**